

1. Record Nr.	UNINA9910466765803321
Autore	Darte Dominique
Titolo	Maitriser l'I. Soc // Dominique Darte, Yves Noel
Pubbl/distr/stampa	Liege : , : EdiPro, , [2014] ©2014
ISBN	2-511-01415-7
Descrizione fisica	1 online resource (1080 p.)
Collana	Guide Pratique
Disciplina	343.49304
Soggetti	Taxation - Law and legislation - Belgium Electronic books.
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di contenuto	Couverture; Page de titre; Partie 1 : Personnes morales assujetties a l'impôt des societes; I. Qui doit souscrire une declaration a l'impôt des societes ?; II. Notions de periode imposable et exercice d'imposition; A. Exercice comptable cloture le 31 decembre; B. Exercice comptable cloture a une autre date que le 31 decembre; C. Cas particuliers; III. Delai dans lequel la declaration doit etre souscrite; A. Prolongation du delai pour des motifs serieux; B. Demande collective de prolongation de delai; IV. Conditions de formes a respecter A. Consequences fiscales resultant d'une declaration valablement souscrite B. Consequences fiscales resultant d'une declaration qui n'est pas valablement souscrite; Partie 2 : Determination du resultat fiscal; I. Mouvement des benefices reserves imposables; A. Contenu; B. Analyse des reserves exonerees qui se trouvent dans les reserves apparentes; C. Analyse des provisions comptables; D. Analyse des reserves occultes; II. Depenses non admises; A. Frais professionnels; B. Frais professionnels non deductibles propres a l'impôt des societes C. Frais professionnels non deductibles communs a l'impôt des personnes physiques et a l'impôt des societes III. Dividendes distribues; A. Dividendes ordinaires (code 050/1301 de la declaration); B. Attributions faites a l'occasion d'une acquisition d'actions ou parts propres (code 051/1302 de la declaration); C. Attributions faites a l'occasion du deces, de la demission ou de l'exclusion d'un associe (Code 052/1303 de la declaration); D. Attributions faites a l'occasion

d'un partage total de l'avoir social (code 053/1304 de la déclaration)

IV. Resultat effectif des activités de navigation maritime pour lesquelles le bénéfice est déterminé sur la base du tonnage  
A. Bénéfices provenant de la navigation maritime; B. Détermination du bénéfice imposable sur la base du tonnage des navires; C. Pertes professionnelles; V. Éléments du résultat fiscal sur lesquels s'applique la limitation de déduction des pertes de l'année; VI. Subsidés en capital et en intérêts accordés à l'agriculture; VII. Ventilation du résultat fiscal d'après sa provenance; A. Détermination du bénéfice imposable ou de la perte de chaque établissement

B. Imputation des pertes éventuellement subies par certains établissements du bénéfice des autres établissements  
Partie 3 :  
Deductions fiscales; I. Éléments non imposables; A. Bénéfice d'origine étrangère exonéré par convention; B. Les libéralités exonérées; C. Exonération pour personnel supplémentaire affecté aux exportations ou à la gestion intégrale de la qualité recruté à partir de l'exercice d'imposition 1997; D. Exonération pour personnel supplémentaire PME; E. Bonus de tutorat; F. Autres éléments non imposables; II. Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés  
A. Revenus définitivement taxés (ci-après dénommés R.D.T.)

---